



BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE
DU LOT



CHARTE DES COLLECTIONS

2025 - 2030

AVRIL 2025





-
- 01.** Préambule

 - 02.** Les missions des bibliothèques départementales

 - 03.** Les missions de la BDL

 - 04.** La mission documentaire de la BDL

 - 05.** Les orientations de la politique documentaire

 - 06.** Les collections et leur organisation

 - 07.** La valorisation et la médiation

 - 08.** Les outils et les textes de référence

 - 09.** En résumé

01. PRÉAMBULE



A quoi sert une charte des collections ?

Cette charte des collections vise à expliciter la politique documentaire de la Bibliothèque départementale du Lot (BDL).

- Orienter et formaliser la constitution des collections en lien avec l'environnement de la bibliothèque, ses missions et ses publics
- Communiquer aux bibliothèques partenaires du réseau et aux élu.es les critères de choix et d'élimination des documents
- Maîtriser le développement des collections
- Rassembler une équipe autour d'une stratégie commune

A qui s'adresse-t-elle ?

Elle sert aux responsables documentaires de la BDL comme cadre de référence dans leurs pratiques documentaires.

Elle est également destinée aux bibliothèques du réseau de la BDL, aux élu.es et aux publics des bibliothèques.

La charte des collections de la BDL s'appuie sur les orientations du Schéma Départemental de la Lecture Publique (SDLP) pour 2024-2029 (Objectif stratégique 2 « Adapter, valoriser et donner accès à l'offre documentaire physique et numérique ») Elle a été votée par l'assemblée départementale lors du conseil départemental du 14 avril 2025.

Que dit la loi ?

Loi Robert n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique : ARTICLE 7
“Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements élaborent les orientations générales de leur politique documentaire, qu'elles présentent devant l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou du groupement et qu'elles actualisent régulièrement.“

RÉVISION DE LA CHARTE

La charte des collections s'inscrit dans un contexte propre à un territoire et à ses projets. Elle est donc amenée à être amendée régulièrement, tous les 6 ans.

La charte des collections est complétée par un plan de développement des collections qui décrit les objectifs, les critères et les outils de chaque segment documentaire pour une durée de 3 ans.

Suivant ce calendrier, la présente charte sera révisée en 2030.



QU'EST-CE QUI AMÈNE À RÉVISER LA CHARTE DES COLLECTIONS ?

- Identification de priorités dans les orientations d'une politique publique (nationale, départementale)
- Evolution des pratiques culturelles et d'information
- Evolution des politiques culturelles et de lecture publique des territoires
- Développement du réseau des bibliothèques
- Nouveaux projets du service (notamment dans le cadre du Schéma départemental de la lecture publique)
- Nouveaux publics prioritaires
- Evaluation de la politique documentaire

02. LES MISSIONS DES BIBLIOTHÈQUES DÉPARTEMENTALES



COMPÉTENCE OBLIGATOIRE

La lecture publique est une compétence obligatoire des Départements depuis les lois de décentralisation de 1986, réaffirmée par la loi Robert du 21 décembre 2021.

LA LOI ROBERT DANS SON ARTICLE 10 EN A PRÉCISÉ LES MISSIONS :

“Les bibliothèques départementales ont pour missions, à l'échelle du département :

- De renforcer la couverture territoriale en bibliothèques, afin d'offrir un égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ;
- De favoriser la mise en réseau des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;
- De proposer des collections et des services aux bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements et, le cas échéant, directement au public ;
- De contribuer à la formation des agents et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;
- D'élaborer un schéma de développement de la lecture publique, approuvé par l'assemblée départementale.”

03. LES MISSIONS DE LA BDL



« Le Département s'engage fermement, dans un monde en constante évolution, à promouvoir et à soutenir la lecture publique comme un outil essentiel pour éclairer les esprits, enrichir les vies et favoriser le vivre-ensemble.»
(SDLP – 2024-2029).

-
- 01.** Rendre la culture accessible à toutes les Lotoises et à tous les Lotois

 - 02.** Soutenir la construction et l'animation du premier réseau culturel de proximité que sont les bibliothèques

 - 03.** Construire et diffuser une offre numérique

 - 04.** Soutenir le renouvellement des collections

 - 05.** Former bénévoles et salarié.es des bibliothèques du Lot

04. LA MISSION DOCUMENTAIRE DE LA BDL

La BDL constitue des collections de documents organisées selon les publics, le contexte culturel, éducatif, éditorial et informationnel. Cette mission documentaire comprend l'ensemble des étapes nécessaires à la constitution et à la valorisation de ces fonds : acquisitions, entretien, mise en circulation, désherbage et médiation. Les collections sont constituées d'une offre physique et numérique.

Ces collections s'adressent :



À tous les publics afin de répondre à la diversité des attentes rencontrées dans les bibliothèques du Lot. Les collections pluralistes ont vocation à rendre la culture accessible à tous et toutes et contribuer à l'exercice des droits culturels des personnes, au-delà des publics déjà familiers des bibliothèques.



Plus spécifiquement, **aux publics prioritaires du Département du Lot** : petite enfance, collégien.nes, personnes âgées, personnes porteuses de handicap, publics relevant de l'insertion sociale. Cela se traduit notamment par une attention aux formes, aux formats, aux niveaux d'accessibilité et aux centres d'intérêt de ces publics.



Aux professionnel.les salarié.es et bénévoles des bibliothèques, ainsi qu'aux autres acteurs et actrices du livre et de la lecture via la mise à disposition de ressources professionnelles.

LA MISSION DOCUMENTAIRE DE LA BDL AUPRÈS DES BIBLIOTHÈQUES DU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE

Le développement de la lecture publique se fait en partenariat avec les EPCI et les communes partenaires du réseau départemental de lecture publique. La constitution de l'offre documentaire physique et numérique ainsi que la circulation des documents sont 2 axes majeurs du partenariat.

La mission documentaire s'appuie sur le pôle circuit du document de la BDL afin d'organiser la circulation des collections dans l'ensemble du réseau des bibliothèques selon les modalités fixées avec celles-ci.

-
- 01.** **Accompagner les bibliothèques du réseau dans l'ensemble des activités documentaires** : diffusion des pratiques documentaires innovantes, formation à la médiation des collections, aide à la conception et rédaction d'outils de la politique documentaire (charte des collections, plan de développement...), aide au désherbage...
 - 02.** **Renforcer la coopération entre collectivités pour favoriser la circulation des documents et rendre l'offre accessible en proximité.** Pour ce faire, la BDL incite les bibliothèques à la mise en réseau et au développement territorial, via le développement de navettes intercommunales.
 - 03.** **Mettre à disposition une offre documentaire qui soit adaptée aux besoins des bibliothèques.** En fonction de leurs moyens et de leurs publics, les bibliothèques accèdent à une offre documentaire différenciée qui participe à la cohérence de leurs fonds et au renforcement de la diversité de leurs collections. Cette complémentarité a vocation à pouvoir s'appuyer sur les chartes des collections du réseau lorsque celles-ci existent.
 - 04.** **Traiter les propositions d'achat des bibliothèques** qui sont soit le relais des demandes des usagers, soit leurs propres suggestions. Chaque demande est traitée par le ou la responsable documentaire et tout refus est justifié selon les principes énoncés dans cette charte des collections.

LES MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DES COLLECTIONS AUPRÈS DES BIBLIOTHÈQUES DU RÉSEAU



Le service départemental de lecture publique s'organise en deux sites (un à Cahors, un à Saint-Céré), mais l'offre documentaire est entièrement accessible aux bibliothèques quelle que soit leur zone géographique.

L'accès des bibliothèques à l'offre documentaire physique de la BDL est gratuit et s'appuie sur une convention signée entre les partenaires. La BDL fournit gratuitement les notices aux bibliothèques du réseau lors des prêts.

La BDL propose 5 modalités de diffusion de l'offre documentaire, selon les besoins des bibliothèques et pour répondre à la nécessaire circulation des collections :

- le prêt en magasin
- le prêt via le bibliobus
- les échanges partiels
- les réservations qui transitent via les navettes mensuelles
- l'offre numérique via la Médiathèque Numérique du Lot (MNL)



La BDL n'accueille pas directement le public, qui doit s'adresser aux bibliothèques du réseau pour accéder à son offre documentaire.

05. LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE DE LA BDL

ENJEUX DE SOCIÉTÉ

Comment les collections proposées par la BDL participent activement à la diffusion d'une information éclairée pour les citoyen.nes ?

ENJEUX CULTURELS

Comment la diversité des formes et des sujets répond aux besoins culturels des publics et contribue à l'entretien d'une offre riche ?

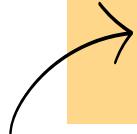
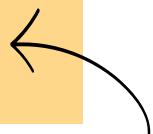
ENJEUX DE TERRITOIRE

Comment la politique documentaire de la BDL facilite l'accès aux collections pour les bibliothèques du réseau départemental et leurs publics ?



DIVERSITÉ MAIS NON EXHAUSTIVITÉ

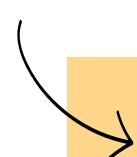
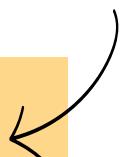
EXPERTISE DOCUMENTAIRE



4 fondements
socle de la politique documentaire

BIBLIODIVERSITÉ ET FIABILITÉ DOCUMENTAIRE

SOBRIÉTÉ DOCUMENTAIRE



LES ENJEUX DE LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE : DANS LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION



“Les bibliothèques et les services d’information contribuent au développement et au maintien de la liberté intellectuelle tout en préservant les valeurs démocratiques et les droits civils universels.”

Déclaration de Glasgow IFLA (2002)

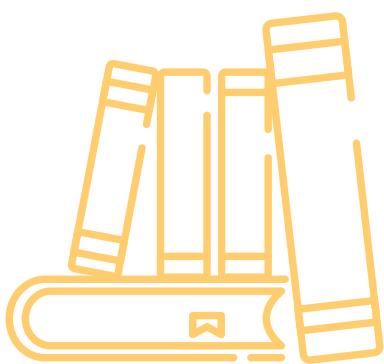
La politique documentaire considère les enjeux de la société de l'information comme essentiels à l'exercice de la liberté des citoyens à comprendre le monde et les enjeux contemporains.

- Les collections contribuent à l'exercice de l'esprit critique en offrant des documents qui combinent l'état actuel des savoirs validés par la communauté scientifique à une approche grand public afin de lutter contre la désinformation. Les fonds participent aussi à la diffusion de valeurs humanistes et démocratiques dans l'intérêt général et en accord avec les principes du service public.
- La BDL constitue des fonds de référence qui offrent un panorama actuel et représentatif de l'avancée des connaissances dans chaque domaine, afin de favoriser la construction d'une pensée complexe et autonome pour chacun.e.
- La sélection des documents s'appuie d'une part sur la ligne éditoriale et le catalogue de l'éditeur, et d'autre part sur le parcours de l'auteur.rice.
- Les collections de la BDL contribuent à enrichir les connaissances des citoyen.nes, notamment par la médiation de ressources d'autoformation via l'offre numérique proposée sur la MNL. Certaines ressources sont accessibles “en bouquet”, ce qui limite la politique documentaire de la BDL sur ces contenus. C'est pourquoi l'enjeu de médiation et de valorisation sur la MNL est crucial pour accompagner l'offre numérique.

LES ENJEUX DE LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE : DANS LE CONTEXTE ÉDITORIAL ET CULTUREL

La politique documentaire cherche l'équilibre entre les demandes des publics et une proposition qui vise à faire découvrir la richesse et la diversité de l'édition, des langues, des formes de lecture et des débats actuels.

- L'offre documentaire est pluraliste et promeut la diversité des formes afin de répondre à l'hétérogénéité des publics, qui comprend les publics peu ou pas utilisateurs des bibliothèques et des livres.
- La bibliodiversité est conçue comme un axe central de la bibliothèque écoresponsable. Elle vise à valoriser la diversité éditoriale et littéraire, notamment par le soutien à la petite édition et aux documents à diffusion lente. La diffusion de la variété des expressions littéraires passe par un travail de médiation dédié.
- La BDL constitue ses collections dans un écosystème éditorial dont les libraires constituent un maillon essentiel. Les échanges et partenariats avec ces acteurs du livre enrichissent les pratiques des responsables documentaires.
- Les collections proposées permettent d'accéder à des contenus de divertissement, de loisirs, et répondent aux pratiques culturelles actuelles. En particulier, l'offre numérique proposée via la MNL entre en complémentarité avec les collections physiques de la BDL. L'offre numérique de presse, de films, de livres numériques et de musique est sélectionnée et valorisée pour correspondre à ces pratiques et enrichir l'offre physique.
- Les collections de la BDL n'ont pas vocation à conserver les documents et à traiter les fonds ayant une valeur patrimoniale.



LES ENJEUX DE LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE : DANS LE CONTEXTE TERRITORIAL

La BDL propose une offre diversifiée aux bibliothèques de son réseau. Cette offre répond aux demandes des bibliothèques qui s'inscrivent dans les orientations de la politique documentaire. Elle promeut des documents moins valorisés dans les médias grand public.

- Les collections s'adaptent aux réalités territoriales en modulant la constitution de son offre selon les besoins identifiés, tout en proposant une offre équitable à l'ensemble du réseau.
- L'offre documentaire intègre les évolutions du milieu professionnel des bibliothèques et des partenaires de la BDL dans ses sélections, ses priorités et ses valorisations. Elle est à jour des nouvelles attentes et des questionnements du métier de bibliothécaire par l'exercice d'une veille continue qui permet l'actualisation des pratiques documentaires internes.
- Les responsables documentaires de la BDL sont des professionnel.les de l'activité documentaire qui proposent leur expertise aux bibliothèques du réseau pour les accompagner dans leur politique documentaire.
- La BDL met en oeuvre une valorisation des collections et des outils de médiation qui facilitent l'appropriation de l'offre documentaire par les bibliothèques du réseau. En cela, la mise à disposition des collections repose sur le principe de la facilité d'accès et non pas sur le volume de l'offre documentaire.
- Les publics prioritaires du Département du Lot sont également identifiés comme publics prioritaires de la politique documentaire de la BDL.



LES 4 FONDEMENTS DE LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE DE LA BDL

01. Diversité mais non exhaustivité

Les collections sont constituées pour répondre aux attentes d'un public hétérogène et diversifié dans le respect des droits culturels des personnes. En cela, elles se doivent d'être représentatives de la diversité des connaissances, des opinions et de la production éditoriale. Toutefois, si les collections sont pluralistes, elles n'ont pas vocation à fournir des ressources sur tous les sujets de façon exhaustive. En outre, la BDL définit des publics prioritaires et des dispositifs d'action culturelle qui orientent la constitution des collections.

02. Expertise documentaire

Les responsables documentaires sont des professionnel.les formé.es à l'évaluation des fonds, à la veille documentaire et à l'analyse des sources. Toutefois, la part de subjectivité dans les choix des bibliothécaires est à prendre en compte. C'est pourquoi, la charte des collections permet d'encadrer l'activité documentaire. L'ensemble du processus devient collectif et les décisions sont les conséquences de discussions et de validations qui légitiment la cohérence des collections.

03. Bibliodiversité et fiabilité documentaire

Les critères de sélection des documents varient selon qu'ils traitent des œuvres de fiction ou des œuvres à vocation documentaire. Dans le cas des œuvres de fiction, l'originalité, la liberté de création et l'imaginaire ont toute leur place et contribuent à la diffusion de la bibliodiversité. Dans le cas des œuvres à vocation documentaire, c'est la fiabilité des contenus informationnels qui sont indispensables à la sélection de ces documents, participant ainsi à la consolidation de l'esprit critique, à la médiation des savoirs et des informations ainsi qu'à la compréhension du réel. Ainsi, dans les champs des sciences, sciences sociales, sciences humaines et santé, la démarche scientifique et le journalisme d'investigation et scientifique sont les garants d'une diffusion active d'une information fiable et sécurisée.

04. Sobriété documentaire

La sobriété documentaire consiste d'une part en un entretien des collections qui nécessite des compétences techniques et un plan d'équipement validé par un référent « équipement écoresponsable ». D'autre part, cela implique que l'ensemble des étapes de la constitution des collections (de la sélection au retrait des collections) repose sur un questionnement sur les usages des ressources disponibles (usages anticipés et usages observés). Cela se traduit par la volonté de ne pas proposer une offre volumineuse, mais avant tout une offre adaptée, désirable et accessible.



La sobriété documentaire est une invitation à pondérer les pratiques documentaires par une analyse des mutualisations possibles, et une hiérarchisation des priorités d'usage. Elle construit une réponse collective à des besoins diversifiés.

06. LES COLLECTIONS ET LEUR ORGANISATION

ORGANISATION GÉNÉRALE DU CIRCUIT DU DOCUMENT

- Les acquisitions sont réalisées mensuellement pour les documents physiques dès que le segment documentaire s'y prête, et de façon hebdomadaire pour les livres numériques.
- Les documentaires adultes et jeunesse sont indexés et classés selon la Dewey simplifiée conçue et mise en œuvre par la BDL. Cette classification vise à faciliter l'accès aux collections pour les partenaires et leurs publics.
- Les documents physiques acquis par la BDL font l'objet d'un traitement informatique (catalogage) avant d'être préparés physiquement pour leur diffusion sur le réseau.
- La BDL s'engage pour la réduction de l'impact de son activité documentaire sur l'environnement en choisissant de déplastifier largement ses collections. Le recours au plastique est limité à 10% des documents. Le traitement physique des collections est détaillé dans le « guide pour un équipement écoresponsable ». Il repose sur la notion de soin des collections, en fonction des usages attendus et réels de celles-ci. Les agents techniques sont formés à l'entretien des collections et mettent à disposition du réseau leur compétence en la matière.
- Le désherbage est réalisé tout au long de l'année sur l'ensemble des collections physiques. Les objectifs écoresponsables de la BDL incluent la destination des ouvrages désherbés.



Le récolement (contrôle de l'inventaire) des collections de la BDL a lieu tous les 3 ans, soit en 2027 et 2030.

FOCUS SUR LES FONDS SPÉCIFIQUES



La BDL constitue des fonds spécifiques qui correspondent :

- aux axes majeurs du SDLP
- aux publics prioritaires identifiés
- aux dispositifs culturels qu'elle accompagne

- **Fonds Petite enfance.** Ce fonds permet de répondre aux attentes des plus petits et de leurs familles, et de soutenir les actions culturelles en direction de ce public et des acteurs et actrices du secteur (assistant.es maternel.les, crèches, PMI,etc.) Cette offre comprend des livres qui permettent le partage de la lecture entre les bébés et les adultes (contes, comptines, livres à toucher, etc.).
- **Fonds Ados.** Il se compose de romans pour adolescent.es et jeunes adultes (littérature Young Adult), de BD, de mangas et de documentaires spécifiques à cette tranche d'âge.
- **Fonds Editions adaptées.** Elle comprend une offre de livres pour les personnes ayant des troubles DYS, de livres en gros caractères, de livres en relief, de livres audios sur support physique et numérique ainsi que du fonds Français Langue Etrangère (FLE).
- **Fonds Jeux de société.** Des jeux couvrant tous les styles et niveaux permettent d'accompagner les bibliothèques qui souhaitent mener une action culturelle proposant un volet ludique.
- **Fonds professionnel.** Il offre des ressources actuelles sur les enjeux des bibliothèques, les compétences nécessaires à l'exercice du métier et la préparation des concours.
- **Fonds dédié aux enjeux de la transition écologique.** Conformément à ses engagements décrits dans le Schéma départemental de la lecture publique, la BDL propose un fonds qui informe les citoyen.nes sur la réalité climatique, la pensée écologique, les pratiques et perspectives d'action en matière d'écoresponsabilité.
- **Fonds dédié aux enjeux de l'égalité et à la lutte contre les discriminations, ainsi que les violences sexistes et sexuelles.** L'égalité Hommes-Femmes et l'accès aux droits civils sont traités dans un fonds sciences sociales qui valorise ces deux volets de l'actualité sociale. En outre, l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVARS) est garantie par un accès à une information fiable et favorable à l'appréhension de ces enjeux par tous et toutes.

FOCUS SUR L'OFFRE NUMÉRIQUE



Les objectifs de l'offre numérique de la MNL :

- proposer une offre complémentaire à l'offre physique
- s'adapter aux pratiques culturelles actuelles
- suivre l'actualité culturelle et éditoriale

- **L'offre cinéma.** La BDL n'a pas d'offre physique pour le cinéma et peu de bibliothèques dans le réseau en proposent. Aussi, une offre numérique de Vidéo A la Demande (VaD) constitue une ressource indispensable pour répondre aux attentes et pratiques culturelles des utilisateur·rices.
- **L'offre ebooks.** Elle permet de suivre l'actualité éditoriale en proposant les livres numériques dès le lendemain de leur sortie en librairie, grâce à des acquisitions hebdomadaires et au titre à titre. Elle accompagne également la découverte littéraire en proposant des livres numériques peu médiatisés, qui font l'objet d'une médiation sur la MNL.
- **L'offre presse.** La BDL ne propose pas de version physique pour accéder à la presse qui est vite obsolète en bibliothèque départementale. Le format numérique permet de répondre à la demande d'information des utilisateur·rices en offrant l'accès aux quotidiens et aux magazines dès le jour de leur sortie en kiosque.
- **L'offre musique.** Les collections de la BDL ne proposent pas d'offre musicale au format physique, hormis pour la petite enfance et la jeunesse. Les usages actuels de la musique étant largement réalisés en ligne sur des plateformes gratuites ou via des offres privées, la BDL souhaite proposer un accès à une offre de musique complémentaire, composée de concerts, d'expositions virtuelles et d'histoire de la musique.
- **L'offre jeunesse.** La BDL investit la médiation pour mettre en valeur des ressources numériques destinées à la jeunesse extraites des catalogues des fournisseurs de la MNL, mais également des ressources gratuites repérées en ligne. Une applithèque complète la proposition numérique pour la jeunesse.

LES CRITÈRES D'EXCLUSION

- Documents tombant sous le coup de la Loi :
 - incitant au racisme, à la discrimination, au prosélytisme, au sectarisme, à la violence
 - à caractère pornographique, négationniste, diffamatoire
- Ouvrages universitaires non vulgarisés, de niveau professionnel, littérature grise, codes juridiques - sauf ressources professionnelles à destination des bibliothécaires
- Autoédition, impression à la demande, clubs de livres, en souscription - hors documents relevant du fonds local
- Bibliophilie, livres d'artistes - hors intégration dans les outils d'animation
- Ouvrages à usage unique, livres jeux ou non adaptés aux usages en bibliothèque - hors intégration dans les outils d'animation
- Ouvrages à caractère publicitaire, commercial, renvoyant sur un service payant de l'auteur ou de l'éditeur, en lien avec un produit commercial
- Programmes politiques et discours électoraux, pamphlets politiques, publications et mémoires de candidat.es aux élections, d'hommes et de femmes politiques ayant un mandat en cours
- Ouvrages dont la version numérique est plus pertinente que la version physique car vite obsolète ou dont les usages ne correspondent pas au prêt en bibliothèque (exemple : méthodes de langues avec support CD ou DVD)
- Format poche (sauf si épuisé ou inédit)
- Ouvrages abrégés ou condensés
- Manuels scolaires, annales - sauf ressources professionnelles à destination des bibliothécaires
- Dons - hormis pour le fonds local
- Guides ayant vocation à diffuser des informations à durée limitée (exemples : guides pour l'orientation scolaire et professionnelle, guides touristiques dont la durée de validité n'excède pas 2 ans, annuels des sports et des arts...)

En accord avec les orientations de la politique documentaire de la BDL, dans les domaines des sciences, sciences humaines, sciences sociales et santé, les ouvrages documentaires dont les contenus ne sont pas validés par la communauté scientifique et/ou le journalisme d'investigation et scientifique ne sont pas acquis.

ÉLIMINATION ET RÉGULATION DES COLLECTIONS

- Les collections de la BDL sont désherbées tout au long de l'année afin de maintenir une offre attractive, équilibrée, et à jour des connaissances et des besoins des usagers.
- Afin de renouveler les collections, un équilibre entre politique d'acquisition et politique d'élimination est recherchée, en analysant les volumes des collections, leurs usages et la répartition budgétaire annuelle.
- Les bibliothèques départementales n'ont pas de mission de conservation, tous les documents sont donc potentiellement désherbables.
- La BDL se dote d'un guide du désherbage pour organiser sa politique d'élimination.

LA DESTINATION DES DOCUMENTS DÉSHERBÉS :



- Si le document est trop abîmé, il est recyclé.
- Si le document est en bon état, et ne concerne pas le fonds local, il est donné à une entreprise de l'économie sociale et solidaire en charge de son tri, éventuel recyclage, don ou revente aux particuliers. Une partie des gains sont reversés à des associations à but non lucratifs au choix du Département.
- Si le document est en bon état et concerne le fonds local, il est proposé aux services internes du Département (Archives, Patrimoine, Archéologie, Musées départementaux).
- Si le document entre dans le Plan de conservation régionale partagée, il est transmis annuellement au service désigné.

BUDGET

L'offre documentaire est en constante évolution. Elle suit les orientations de la collectivité, du service, de l'action culturelle, de l'actualité éditoriale ainsi que les demandes et pratiques culturelles et documentaires des bibliothèques, des partenaires et des publics.

- Le budget alloué aux acquisitions est déterminé annuellement selon le budget départemental et le Code des marchés publics. Il peut éventuellement être complété de subventions sollicitées auprès de l'Etat (via la DRAC).
- Le budget pour l'acquisition des documents est réparti annuellement entre les différents segments documentaires et selon les priorités fixées dans le Plan de développement des collections et après évaluation interne.
- Les acquisitions à la BDL répondent au Code des marchés publics. En conséquence, les collections physiques et numériques font l'objet de marchés publics distincts renouvelés tous les 4 ans.

ÉVALUATION

L'évaluation des collections est nécessaire afin de réguler les différents segments et d'adapter la répartition budgétaire aux besoins identifiés. Elle permet de répondre aux évolutions et ajustements nécessaires en matière de politique documentaire.

- L'évaluation annuelle. Elle repose sur l'analyse des publics et de leurs pratiques, du réseau des bibliothèques (notamment via les données annuelles NEOSCRIB), ainsi que sur l'étude quantitative et qualitative des collections de la BDL. Un tableau de bord interne à la BDL permet ce suivi des collections.
- Un plan de développement des collections est adopté tous les 3 ans. Cette mise à jour permet d'ajuster les objectifs et les perspectives de chaque segment documentaire.

RESPONSABILITÉS

- Les responsables documentaires sont en charge des collections selon la répartition des segments documentaires. Ils contribuent à l'élaboration collective du contenu du plan de développement des collections et mettent en oeuvre l'ensemble des principes et étapes établis dans les différents outils d'orientation.
- La coordination de la politique documentaire est sous la responsabilité du·de la coordonnateur·rice de la politique documentaire et de l'offre numérique
- La direction de la BDL porte la responsabilité de la politique documentaire

07. LA VALORISATION ET LA MÉDIATION



Le rôle de médiateur·rice des responsables documentaires

Les responsables documentaires sont des expert·es de la recherche d'information et de l'identification des sources utiles.

Iels actualisent régulièrement leurs connaissances de la production éditoriale avec des outils de veille professionnelle et grand public.

Iels participent aux formations en lien avec leurs secteurs documentaires, se rendent en librairie, dans les salons ou les festivals, à la rencontre des acteurs et actrices de la chaîne du livre.

Ces connaissances sont mises au service d'une démarche de médiation des collections afin de faciliter l'accès des bibliothèques du réseau à l'offre documentaire.

- Dès la sélection, les responsables documentaires prévoient la médiation qui pourra être faite : outils critiques (guides, sélections, avis, dossiers), fiches de médiation à destination des bibliothèques, médiation numérique (portail de la BDL, réseaux sociaux, groupe de diffusion professionnel InstantPRO, MNL).
- Le rôle de médiateur·rice des responsables documentaires s'applique également aux actions culturelles permettant ainsi de créer un lien entre la politique documentaire et la politique d'action culturelle. Les outils d'animation sont sélectionnés avec les mêmes critères que ceux exposés dans la présente charte. Plus spécifiquement, les actions culturelles menées participent également à la valorisation d'oeuvres moins connues du public ou médiatisées.
- Les fonds spécifiques et publics prioritaires cités dans la présente charte bénéficient particulièrement de ce travail de médiation.
- Conformément à l'orientation définie par la BDL de valoriser la bibliodiversité, les responsables documentaires participent à la visibilité et à la promotion des segments les moins connus du grand public et des bibliothèques, dans la production éditoriale.

08. LES OUTILS ET LES TEXTES DE RÉFÉRENCE

La politique documentaire de la BDL s'appuie sur les outils de référence suivants :

- Schéma départemental de la lecture publique en cours
- Statistiques annuelles NEOSCRIB
- Tableau de bord interne annuel pour la gestion des collections (données quantitatives et qualitatives)
- Plan de développement des collections qui comprend des objectifs pour 3 ans et une politique d'exemplarisation ainsi que les fiches de suivi par segment documentaire
- Dewey simplifiée et cotes validées
- Guide du désherbage
- Guide pour un équipement écoresponsable

TEXTES DE RÉFÉRENCE :

- Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique
- Code de déontologie des bibliothécaires de l'ABF (Association des Bibliothécaires de France)
- Déclaration de Glasgow sur les bibliothèques, les services d'information et la liberté intellectuelle (IFLA)

Cette charte a été rédigée conformément aux recommandations du Guide pour une communication publique sans stéréotypes de sexe du Haut Conseil à L'Égalité Entre les Hommes et les Femmes (2022).

09. EN RÉSUMÉ

La charte des collections définit le cadre dans lequel les pratiques documentaires sont mises en oeuvre. Il s'agit d'un processus actif, en transition permanente et le résultat collectif de décisions partagées.

01

Une politique documentaire insérée dans les enjeux actuels et du territoire

- Participation active à la diffusion d'une information éclairée pour les citoyen.nes
- Promotion d'une bibliodiversité qui enrichit les collections par la diversité de ses formes et de ses sujets
- Facilitation de l'accès aux collections par des médiations et un accompagnement des bibliothèques

02

Les 4 fondements de la politique documentaire de la BDL

- Diversité mais non exhaustivité
- Expertise documentaire
- Sobriété documentaire
- Bibliodiversité et fiabilité documentaire

03

Une politique documentaire en constante transition

- Evaluations annuelles qui permettent de faire évoluer progressivement les pratiques et les perspectives
- Révision tous les 3 ans du plan de développement des collections
- Révision tous les 6 ans de la charte des collections

CHARTRE DES COLLECTIONS

RETROUVEZ L'OFFRE DOCUMENTAIRE
ET NUMERIQUE SUR

bibliotheque.lot.fr
mediatheque-numerique.lot.fr



BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DU LOT



Antenne de Cahors
9 rue René Villars
46000 CAHORS
05.65.53.49.30

bibliotheque@lot.fr



Maison du Département
284 avenue Robert Destic
46400 SAINT-CERE
05.65.53.46.50